

#### ● Compartiment débourbeur

Le débourbeur, localisé à l'entrée de l'appareil, en amont de la première cloison, doit être vidangé au minimum 1 fois par an ou dès que la quantité des boues stockées atteint un niveau égal à 50% de la capacité de stockage ou au déclenchement de l'alarme de boues.

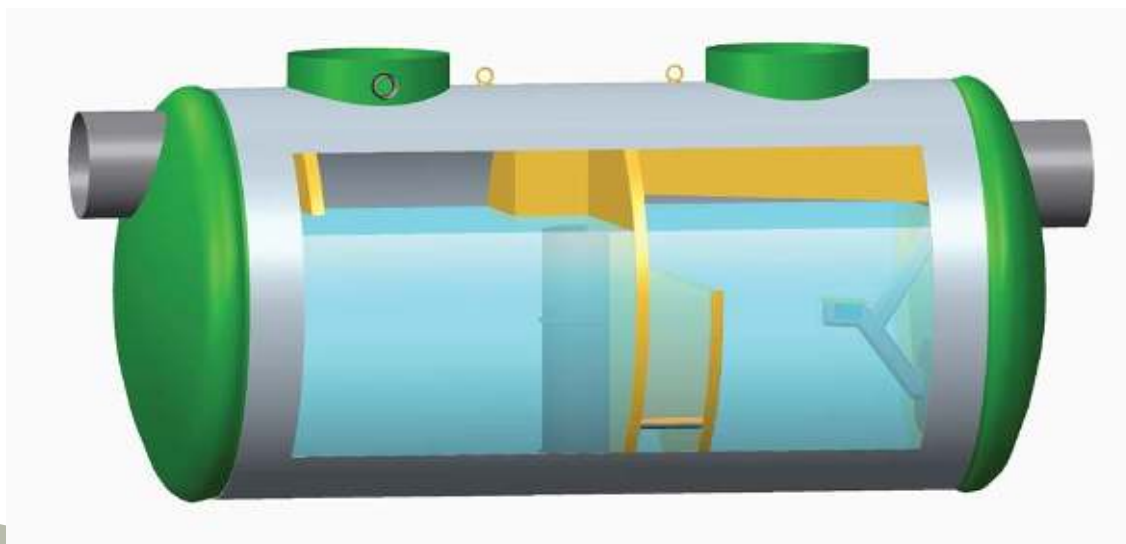
#### ● Compartiment séparateur

Cette zone est composée de :

- Une zone de stockage des hydrocarbures qui sont piégés en surface miroir.
- Une cellule coalescente qui accélère la séparation des hydrocarbures dont la densité est inférieure de celle de l'eau.
- Un système d'obturation.

Ce compartiment doit être vidangé au minimum 1 fois par an ou dès que la quantité de liquide léger atteint 150 mm à 200 mm ou lorsque l'alarme hydrocarbure se déclenche.

Les cellules coalescentes imputrescibles qui équipent ce compartiment doivent être nettoyées à chaque vidange et au moins une fois par an.



## Maintenance (cf NF P16-442)

La maintenance du système doit être réalisée au moins tous les six mois par du personnel qualifié. Elle consiste à :

- Mesurer le volume de boues et de liquides légers
- Vérifier le fonctionnement du dispositif d'obturation
- Vérifier le bon fonctionnement du dispositif de l'alarme
- Contrôler l'état des cellules coalescentes

Tous les 5 ans, l'appareil doit être vidangé pour vérifier :

- L'étanchéité de l'installation
- L'état structurel
- Les équipements internes
- Le réglage de l'obturateur
- Le dispositif d'alarme

Au cours des vidanges il faut :

- Vérifier que l'embout du tuyau d'aspiration n'endommage pas l'intérieur du séparateur.
- Pomper les résidus du nettoyage piégés dans le fond de l'appareil.
- Nettoyer les cellules coalescentes à l'aide d'un jet d'eau (le nettoyage des cellules s'effectue du haut vers le bas, l'opérateur étant face au compartiment).
- Nettoyer le ou les obturateurs.
- Enlever les matières susceptibles de s'être déposées au niveau de la cloison d'obturation afin que le flotteur repose correctement sur celle-ci.
- Vérifier l'état du joint d'obturation et le remplacer si nécessaire.
- Eliminer l'ensemble des résidus en respectant les prescriptions établies en la matière par les autorités compétentes.

**Avant et pendant la remise en eau de l'appareil, maintenir l'obturateur décollé de la cloison d'au moins 20 cm.**

## Consignes de sécurité

**Avant toute intervention humaine à l'intérieur de l'ouvrage :**

- Vous assurer que le propriétaire du site est informé de votre intervention.
- S'abstenir de fumer.
- Fermer les vannes situées à l'entrée et à la sortie de l'appareil si le réseau de collecte en est équipé.
- Ouvrir tous les tampons afin de ventiler l'appareil.
- Porter un masque à gaz ou vous assurer à l'aide d'un détecteur de l'absence de gaz toxiques (Ex: H<sub>2</sub>S).
- Eclairage : n'utiliser que du 24 volts et des appareils antidéflagrants.
- Descendre dans l'appareil en prenant garde de ne pas glisser sur les résidus d'hydrocarbures susceptibles de s'être déposés sur les parois de la cuve.

**Ne jamais intervenir seul.**

**La réglementation et les décrets en matière de prévention des accidents et de manipulation des matières dangereuses doivent être respectés.**

## Suivi des opérations d'entretien

### **IMPORTANT :**

Nous vous conseillons de conclure un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée, agréée pour le nettoyage de telles installations et l'enlèvement de ces produits résiduels.

Référence de l'appareil:.....

Date de mise en service:.....

Date intervention	Volume vidangé	Observations	Signature